

DOSSIER DE PRESSE



Production d'eau chaude sanitaire solaire

Résidences Phèdre
et Bérénice
Talence



aquitanis

134 panneaux solaires pour une résidence encore plus écologique

Aquitanis vient de procéder à l'installation de 134 panneaux solaires sur les toits d'une de ses résidences à Talence. Dominant l'ensemble de la commune, cette batterie de capteurs d'une surface totale de 335 m² est l'une des plus importantes de l'agglomération bordelaise. Elle permet d'utiliser l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire destinée aux **297 logements locatifs** des résidences **Phèdre** et **Bérénice** construites dans les années 1970.

Les 134 capteurs solaires de 2,5 m² chacun, sont disposés sur les toitures-terrasses de la résidence Phèdre (8 étages). Le choix de cette implantation a été motivé par l'absence d'ombres portées, une orientation sud-est, une facilité de pose, une bonne accessibilité pour l'entretien ainsi que la proximité aux ballons de stockage. Ce dispositif contribue à la production d'eau chaude sanitaire (ECS) dans une optique de développement durable en évitant le rejet de 102 tonnes de CO² par an dans l'atmosphère (soit environ 2 036 tonnes sur 20 ans) et ce, pour une économie d'énergie équivalente à 16 585 €. Il donne ainsi aux habitants des 297 logements la possibilité de réduire sensiblement leur facture d'eau chaude.

La mise en place de ce système vient compléter les récents travaux de réhabilitation qui ont rendu les résidences Phèdre et Bérénice - deux ensembles de logements conçus dans les années 1970 - moins gourmandes en énergie.

Les interventions effectuées par aquitanis sur les façades (réfection de l'isolation thermique, fermeture des loggias, remplacement des menuiseries ...) ou au sein des logements (installation de VMC hygro-réglables ...) ont en effet permis d'améliorer nettement les performances thermiques des bâtiments et de réduire leur consommation en énergie.

A l'origine classés « D » sur leur étiquette énergie*, les logements sont désormais de type « B » au même titre que ceux produits à l'heure actuelle dans le cadre de la Réglementation thermique (RT) 2005.

Avec la mise en service de cette installation d'eau chaude sanitaire solaire, les résidences Phèdre et Bérénice afficheront des performances énergétiques proches de celles des bâtiments de classe « A » (logements économes : consommation inférieure à 50 kWh/m² par an).

** Instaurée en 2006, l'étiquette énergie des logements est semblable à celles déjà en vigueur pour les appareils électroménagers. Elle affiche la performance énergétique du logement sur une échelle allant de A : logement économe, à G : logement énergivore.*

Cette opération a reçu le soutien de l'ADEME et de la Région Aquitaine

Contact presse

Pierre BAMBOU

Chargé de Communication

Tél. 05 56 11 87 27 - Port. 06 25 90 69 86

p.bambou@aquitanis.fr

Le site

- Résidences édifiées en 1972-1973 à Talence dans le quartier de Thouars, secteur en Zone urbaine sensible (ZUS) en cours de requalification.
- Comportent au total **297** logements réalisés dans le cadre du programme des « 15 000 Chalandon » engagé par l'Etat dans les années 1970.
- Ils ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation entre 2005 et 2007. Ceux-ci ont permis de réduire considérablement les problèmes de déperdition d'énergie et d'améliorer confort et bien-être des habitants au sein de leur cadre de vie (suppression de l'effet de « paroi froide » et réduction des consommations excessives en énergie en hiver notamment).
- Ces travaux ont été effectués après concertation avec les habitants.
- Logements désormais classés B sur l'étiquette énergie (classés D avant travaux).

Les enjeux du projet

- Poursuivre dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, les interventions destinées à ramener le niveau de consommation en énergie du patrimoine ancien à celui des bâtiments neufs réalisés à l'heure actuelle dans le cadre de la Réglementation thermique (RT) 2005.
- Compléter les précédents travaux de réfection du bâti par une installation de production d'eau chaude sanitaire (ECS) utilisant de l'énergie douce (solaire) afin de réduire encore plus les émissions de CO² ainsi que la facture énergétique des 297 logements.
- Proposer ainsi aux habitants une énergie durable, compétitive et plus stable, car moins sujette aux variations du cours des énergies fossiles

L'installation

Principe général

Le système prélève des calories sur le rayonnement solaire à l'aide d'un échangeur afin de réchauffer une quantité d'eau chaude sanitaire (pour salles de bain avec lavabo et baignoire) qui était jusqu'alors chauffée au moyen de gaz naturel.

Description

L'installation est du type « à circulation forcée avec échangeur » : L'eau chaude est générée par l'échangeur thermique qui transfère l'énergie solaire des capteurs à l'eau sanitaire. Elle comporte :

- **134 capteurs plans** (panneaux) de 2,5 m² chacun installés sur les toits-terrasses de la résidence Phèdre. Disposés sur trois rangées, ces capteurs sont fixés sur des supports inclinés à 30° et orientés sud-est. Le choix de cette implantation a été motivé par l'absence d'ombres portées, une facilité de pose, une bonne accessibilité pour l'entretien ainsi que la proximité aux ballons de stockage.
- **1 échangeur thermique** à plaques inox d'une puissance de 235 kW.
- **2 ballons de stockage** verticaux en acier d'une capacité de 8 000 litres.

Performances environnementales et économiques

- Les **335 m²** de capteurs solaires permettent de couvrir en moyenne **plus de 45 %** des besoins en eau chaude sanitaire par an.
- Cette installation présente un intérêt écologique important : le solaire se substitue au gaz pour un volume de **290 824 kWh/an** et permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de **102 tonnes** de CO² par an (le CO² est responsable de l'effet de serre et du réchauffement climatique).
- Elle permet par ailleurs une économie d'énergie annuelle équivalente à **16 585 €** qui aura des répercussions sensibles sur la facture d'eau chaude du locataire.
- Avec sa mise en service, les logements des résidences Phèdre et Bérénice - actuellement classés « B » sur l'étiquette énergie - afficheront des performances énergétiques proches de la classe « A » (logements économes : consommation inférieure à **50 kWh/m²** par an).

Durée des travaux

Démarrage de l'opération à la mi-octobre 2008.

Mise en service de l'installation prévue pour le mois de février 2009.

Travaux réalisés sous la conduite du service maintenance résidentielle d'aquitanis

Financement

Montant de l'opération : **422 377 €**

financée par une subvention de l'ADEME et du Conseil Régional d'Aquitaine ainsi que des fonds propres aquitanis

Maître d'œuvre

OTCE AQUITAINE (Bègles)

Maintenance installation

ELYO AQUITAINE (Bordeaux)